



Nos campagnes du Nord ont accompli un admirable effort

Un effort qu'on ne connaît pas assez et qui demeure généralement ignoré, c'est celui que nos campagnes de la région du Nord ont accompli depuis l'ar-

Sauf dans les zones les plus bouleversées: de l'ancien front, toutes les terres ont été remises en culture et promet-tent pour cette année des récoltes inespérées. Dans la plaine d'Arras, 'a ligne des tranchées est effacée et le blé étale pénilentiaires. presque partout son vert tapis. Le lin, dans les environs d'Armentières, si désolés il v a douze mois, a pris un déve-loppement plus considérable qu'avant la guerre. Les betteraves. l'orge, le colza retrouvent leurs emplacements d'antan.

On ne saurait trop dire que c'est à l'activité de nos cultivateurs qu'est du ce résultat, si surprenant après la dédétenus, M. Léon DAUDET réclame l'expédition vastation de la guerre. La plupart d'entre eux sont revenus dans leurs fermes au toit défoncé aux salles vidées de tout mobilier et, vivant comme des misérables, ils ont patiemment repris le lables, ils ont patiemment repris le lable que le prison de Clairvaux. Tous les chapitres du budget des services pénitentiaires sont adoptés.

Au sujet du budget de l'Agriculture, M. Monieux à suppléer au manque de chequis est inférieur à celui du sol allemand; il en recherche la cause dans l'insuffisance tech-

D'autres ont vécu dans des abris de tranchées ou dans des baraquements improvisés, passant le plus cruel des hivers, mais pour être là. pour préparer la terre et veiller sur elle comme un fils au chevet de sa mère.

Cette vigilance aura sa récompense dans l'abondance des récoltes; lentement, mais un peu à la fois, les secours arrivent. Quinze mille chevaux et trente mille têtes de bétail venus d'Allemagne ont été attribués au Nord. Un membre de la Commission de récupération m'a donné l'assurance que tous ces animaux étaient en excellente forme et en parfait élat sanitaire au déport. Les Allemands il faut le reconnaître — ont rempli avec exactitude leurs obligations à cet égard. Des commissions, analogues aux commissions militaires de réquisition. ont indiqué dans chaque village alle mand les animaux susceptibles d'être refenus par la commission française de récuperation. Les bêtes, conduites dans les abattoirs modèles qu'on trouve dans presque toutes les villes allemandes, ont été logées d'une manzère très hygiénique et à l'abri de tonte contamination.

Les commissaires français n'ont eu qu'à faire leur choix et ils sen sont. montres satis aits.

Quelques cas de fièvre aphteuse ont été sign des dans les arrivages de betail allemand: c'est qu'on n'a pas toujours observé, en France, les mêmes règles réservation qu'en Allemagne et que les wagons n'ont pas, notamment, été tous soigneusement désinfectés.

La reconstitution de nos campagnes aura la plus heureuse conséquence pour le rétablissement général de la vie économique dens notre région. Elle contribuera, espérons-le, à diminuer le prix de la vie et à rendre celle-ci plus facile.

Il faut constater de telles améliorations et ne point hésiter à les dire. Trop de pessimisme, et surtout une sorte d'habitude du dénigrement des efforts accomplis peuvent avoir les plus fâcheux effets pour nes départements dé-

L'Angleterre et l'Amérique nous auraient davantage aidés si nous avions inspiré plus de confiance et moins de pitié. Les Anglo-Saxons sont gens d'affaires, et ceux-ci ne prétent qu'aux ri ches. Américains et Anglais n'ont ja mais manqué une occasion de faire valoir leurs tentatives pour équalibrer leurs budgets ou rétablir leur commerce. Ils pensent que nous nous plaignons trop et que nous ne travaillons pas as sez. Un récent article du «Chicago Daily News » donne la note:

« La France est naturellement très endettée, et les conditions de vie y son difficiles. Mais d'autres nations européennes sont dans la même situation et elles progressent rapidement, l'Angleterre et la Belgique en particulier, parce qu'elles ont la volonté de travailler.

» Il en sera de même pour la France quand elle se serà rendu compte de son état véritable et qu'elle aura décidé d'en sortir grâce au même esprit d'économie et au même courage qu'elle a montré après 1871. »

Ce jugement n'a d'excuse que d'avoir été porté au-delà de l'Océan. Si le journaliste de Chicago avait vu nos campagnes du Nord cultivées jusqu'au fossé des routes, nos villages improvisés de carton bitumé et de plaques de tôle, il. aurait comoris quels prodiges de courage et de travail ont été accomplis.

Défendons notre cause exprimons nos doléances, mais ayons aussi la fierté des résultats acquis par le labeur de nos compatriotes. Invitons les étrangers voir moins les ruines perpétuées que les moissons nouvelles et les restaurations durement réalisées.

Si on tisse de la toile de lin en Amé rique et dans le Royaume-Uni cette annee c'est parce que nos ouvriers agricoles de la Lvs ont peiné tout l'hiver. "Leur » dollar et "leur » livre bais

Notre ble monte

Alex WHL.

C'EST LA BAISSE! AU TOUR DU PINARD

A LA CHAMBRE LES BUDGETS

Paris, 1er juin. — La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de GROUSSIER. Après le renvoi à jeudi de la discussion du budget extraordinaire de l'Intérieur, relatif à la subvention du budget d'Alsace-Lorraine, l'Assemblée adopte le budget annexe de l'Imprimerie nationale, après assurance donnée par M. BROUSSE que le Gouvernement était allé aussi loin que possible pour admettre dans la commandite tous les ouvriers qui y avaient droit.

A propos des primes

L'assemblée adopte ensuite le budge de la caisse des invalides de la marine et discute le oudget des services pénitentiaires.

La Chambre renvoie à mains levées, à la Com-mission, le chapitre relatif au relèvement des crédils pour le cadre du personnel des services Sur la proposition de M. BROUSSE, on adopte

diverses réductions de M. BROUSSE, on adopte diverses réductions de crédits, notamment sur la désaffectation des prisons actuelles et sur la suppression des tribunaux d'arrondissement.

M. LHOPITEAU est ensuite pris à parti par divers députés socialistes qui lui reprochent le mauvais élat des détenus de certaines grandes prisonnes prisonnes de la company de la com prisons parisiennes. Ils rappellent que le régime politique n'est applicable qu'aux personnes emprisonnées pour délit de presse ou de parole. A propos du chapitre relatif au transport des détenus. M. Léon DAUDET réclame l'expédition d'auxence de la Guerre de la Gue

il en recherche la cause dans l'insuffisence tech-nique des cultivateurs français, et affirme la nécessité de remembrer la propriété rurale. La séance est levée à midi.

Pour l'Agriculture

Paris, rer juin. — La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Raoul PE-RET, devant un petit nombre de députés.

La Chambre ratifie la nomination de la commission de 44 membres chargée d'examiner les projets de loi et propositions tendant à rechercher et à poursuivre les spéculateurs qui pendant la guerre et depuis la guerre se sont enrichis aux dépens de la nation.

La Chambre adopte le projet de loi relatif la création et à la transformation d'écoles d'agriculture. Elle fixe à vendredi la discussion de l'interpellation Tissier sur la politique du

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de l'agriculture.

COMPERE-MOREL réclame l'amélioration du sort des ouvriers agricoles. « Si on a élevé leurs salaires dans la proportion de 100 à 150 %, le prix de la vie a augmenté dans la proportion de 350 à 500 %. »

Le député socialiste du Gard, reprenant l'exl'Etat pour organiser la production agricole, de nombreuses protestalions s'élèvent à droite, au centre et à gauche.

Plusieurs députés se lèvent à la fois pour rappeler l'œuvre des coopératives agricoles et celle de nombreuses autres associations agri-

M. Baoul PERET n'arrive que difficilement à celmer cette effervescence naissanle. L'orateur socialiste explique que son parti

ne songe pas à inquiéter la pelile propriélé COMPERE-MOREL. - Personne ne songe

dépoiniller les paysans du firuit de leur rude travail. Nous suivons l'évolution economique, nous croyons que la petite propriélé, la petile industrie sont destinées à être absorbées par les grandes entreprises. Tant qu'il y aura des petites propriétés, pourquoi voudrions-nous les reprendre à leurs propriétaires pour les distri-COMPERE-MOREL termine son discours de-

ant une Chambre ayant relrouvé lout son calme, en déclarant qu'il estime le budget proposé pour l'agriculture lout à fait insuffisant. BARTHE, député socialiste de l'Hérault, trace lout un plan d'améliorations agricoles en ce qui concerne le personnel et le matériel. Il souhaite nolamment que les ingénieurs agricoles soient traités sur le même pied que les ingérieurs de l'industrie. L'Elat doit consentir des sacrifices aussi gros que les communes. M. QUEUILLE, sous-secrétaire d'Elat, pré

cise les conditions dans lesquelles les cooperatives agricoles recevront des subventions d'Etat. L'argent sera réservé pour les coopératives nouvellement formées et ne pouvant pas se suffire à elles-mêmes. M. QUEUILLE promel également de donner une extension considérable au « Genie rural », ainsi que le demande BAR-THE, afin que les lravaux d'irrigation et d'exploitalion soient promptement réalisés.

Le sous-secrétaire d'Etat ajoute que le service du Génie rural intensifiera l'application de l'électricité dans les exploitations agricoles. Les coopératives réaliseront les entreprises électri-

ques nécessaires. M. VALIERE demande une considérable aug meniation des crédits inecrits au budget de l'agriculture. Ce n'est pas, dit-il, un milliard, mais 3 à 5 milliards qui seraient immédiate-ment nécessaires pour l'agriculture.

M. Ch. DUMONT, rapporteur général.

« Vous avez proposé des ressources de 4 mil-liards irrécouvrables sur l'impôt sur le revenu

et de 4 milliards irrécouvrables sur l'impôt sur les successions. C'est une politique de propagande et d'apparences ». Après des interventions de M. ROUX-FREIS-SINENO, depute d'Oran, qui fait un tableau plein de promesses des richesses agricoles de son département, et de M. GAVOTY, député du Var; qui prononce un panégyrique de J'œuvre des coopératives agricoles. M. RICARD, Ministre de l'Agriculture, monte à la tribune et, après avoir constaté le haut mérite de notre Administration de l'Agriculture, et le dévouement de tous ses fonctionnaires, il examine les transformations que le Ministère de l'Agriculture. transformations que le Ministère de l'Agricul-ture a téalisées dans plusieurs départements. « Nulle part au monde, dit-il, œuvre de pa-reille envergure n'a été faite. Nul re contesle, ajoule le Ministre, qu'il y a des progrès à faire. On appelle l'attention de la Chambre sur des On appelle l'attention de la Chambre sur des améliorations sociales nécessaires pour les ouvriers agricoles, pour les pelits exploitants. Ces réformes figurent dans le programme ministériel du président du Conseil. Tous les partis de cette Chambre se trouveront d'accord pour faciliter l'accès de la propriété aux ouvriers agricoles. Il n'appartient donc pas à un parti de se poser en défens ur des ouvriers agricoles. Le contre-projet socialiste qui considère que rien n'à été fait pour l'agriculture, méconnait tout un ensemble de réformes qui sont le plus grand honneur de la troisième République. Le gouvernement ne peut accepter le contre-projet socialiste.

nement ne peut accepler le contre-projet socia-Qu'il me soit permis, dit en terminant le Ministre, à l'occasion du premier budget de paix, d'exprimer ma confiance dans l'énergie de nos agriculleurs, car c'est de ce côté-là que nous trouverons les ressources nécessaires à la

restauration du pays ». Après une courte intervention de M. MEN-THON, député de la Haûte-Saône, qui exprime Topinion que COMPERE-MOREL a tout à fait On a enregistré hier, à Nîmes, une baisse de 20 francs par hectolitre de vin à la propriélé, par suite du fléchiesement qui va s'accentuer et qui est du fléchiesement qui va s'accentuer et qui est du fléchiesement abondante, et, d'un récolte exceptionnellement abondante, et, d'un de la liberté pour les ouvriers comme pour les autres coté, à ce que les viticulteurs ont encore an cave un importent stock de vins vieux que les viticulteurs sont adoptés.

La suite du débat est renvoyée à demain après-midi. La séance est levée à 18 h, 15.

THON, député de la linute-sacte, qui a fait tort de réclamer l'intervention de l'Etat dans le fonctionnement de la fait tort de réclamer l'intervention de l'Etat dans le fonctionnement de COMPERE-MOREL qui se déclare partisan de la liberté pour les ouvriers comme pour les sideme de M. Deschanel. Le président de la liberté pour les ouvriers comme pour les premiers chapitres sont adoptés.

La suite du débat est renvoyée à demain après-midi. La séance est levée à 18 h, 15.

Le président du Conseil l'a assuré à nouveau dénégations.

Le Régime de répressions contre la Classe Ouvrière existe aux Etats-Unis d'Amérique comme en France. :::

Un appel du Capitalisme aux Mineurs Français.

2000000000000

d'Amérique, les socialistes américains ont arrêté un programme de défense dans lequel on trouve: « 1º Mise en accusation de l'adminis-« tration pour avoir supprimé les liber-« tés civiles, jeté en prison par centai-

« nes des personnes professant des « idées différentes de celles de l'Administration; « 2º Demande d'élargissement des prisonniers politiques et pour que le ré-

gime actuel de répression et de violence prenne fin;
« 3° Rapports entre les travailleurs et

le Gouvernement, tels que les ont ex-« posés les récentes grèves des mineurs, « des cheminots d'Amérique, et de « l'acier : « 4º Etc., etc...»

Donc, partout dans le monde, le Pro-létariat est étranglé de la même façon par le Capitalisme industriel et financier qui a, en outre de sa propre puissance, l'avantage de disposer des Pou-voirs Publics qu'il a toujours su accaparér, là même - comme en France où les travailleurs manuels et intellectuels formant l'immense majorité, peuvent, à l'occasion d'une simple bataille électorale, accomplir une Révolution profonde et transformer, sans effusion de sang, l'Administration actuelle.

En France, cependant, le suffrage universel du 16 Novembre 1919, nous a amené tout le contraire de cette révolution. Le capitalisme domine dans les Pouvoirs Publics et impose ou fait imposer sa loi de dures répressions, quand e Prolétariat réclame une meilleure justice sociale.

Parce que récemment les forces ou vrières de France, organisées légalement, ont voulu se réunir et manifester par la grève leur volonté d'organiser, de contrôler et de suivre dans le domaine économique l'activité industrielle du Pays, les problèmes de la production et de l'échange des produits, de surveiller les questions relatives aux transports, aux méthodes de production, à l'outillage, etc., le Gouvernement a répondu : « Haite-là? vous voulez vous « substituer aux Pouvoirs législaufs et à leur Souveraineté. Or, vous ne pas-« serez pas. » Et ce prétexte a servi de massue pour écraser les forces ouvrières qui sont entrées dans l'action du 1er Mai 1920, et pour exercer les répressions revées déjà depuis quelque temps dans les sphères capitalistes où on attendait l'occasion propice pour les appliquer et mâter même les corporations comme celle des mineurs qui jusqu'ici n'a fait que chercher à ne plus être réduite à la portion congrue comme salaires et tâche d'obtenir la sécurité dans le travail, la garantie de vivre et de faire vivre convenablement la famille par le travail ou quand l'accident, la maladie ou la vieillesse ont frappé durement, et l

. 000000000000000 Nous apprenons que, aux Etats-Unis enfin l'assurance d'un logis durant et

après la période de travail. Depuis un siècle, la lutte existe entre les droits de la Nation et les travailleurs d'une part, et d'autre part, la puissan-ce du Capital, et cette lutte est de moins en moins victorieuse pour le Prolétariat, alors même qu'une grande Guerre dite du droit et de la justice vient d'avoir raison du despotisme allemand, et de plus en plus les privilèges capita-listes se substituent aux droits de la Na-

Les capitalistes ne pensent qu'à eux et ils sont incapables de faire les sacrifices nécessaires pour remettre la Fran-ce en équilibre financier.

Quant à la production, ils la rendront de plus en plus anarchique, sans mé-thode, sans outillage suffisant, par crainte de compromettre leurs dividendes, mais par contre et sans souci de ménager les forces et la santé ouvrières, vous les voyez faire appel au dévouement des ouvriers pour augmenter la production. Le journal « Le Temps » di sait dernièrement, s'adressant aux ouvriers mineurs et parlant de la baisse du coût de la vie : «En France, pas de répercussion sérieuse sur le prin de « la vie tant que durera la crise char-« bonnière. Le salut! C'est une heure « de travail supplémentaire largement « rémunérée à consentir par les mi

Voilà toute leur trouvaille! Le Gouvernement, les Compagnies minières et autres et le « Temps », leur porte-parole, ne seront donc toujours que des créateurs de misères au profit en privant récemment de travail plusieurs centaines d'ouvriers mineurs, ils ont fait perdre à la France deux ou trois tonnes de charbon par jour et par cha- accepté par le gouvernement. porte! ils se croient victorieux sur la classe ouvrière. Ils se font l'illusion d'avoir maté, var exemple les mineurs et de pouvoir par la suite leur imposer les longues coupes « bien rémunérées! » qu'ils caressent depuis longtemps et les communes et 2 pour les départements. ruiner ainsi la loi de huit heures et, autant que possible, leur organisation. Ils pensent qu'il en est de même dans les autres corporations.

Pauvres gens! C'est la France que votre orgueil aveugle et votre cupidité font souffrir. Elle le reconnaîtra bien un jour et, en attendant, la classe ouvrière qui veut simplement de la vraie justice sociale et une France forte et prospère, vous montrera qu'elle sait faire tout son devoir et que, si elle sait revendiquer ses droits, elle sait aussi travailler et produire si vous lui laissez la Paix et si vous cessez de l'injurier et de la rendre miséreuse par vos brimades inutiles.

H. CADOT, Député du Pas-de-Calais.

LE PROJET DE LOI

le Statut des Fonctionnaires

Paris, 1er juin. — Le projet de loi sur le slatut des fonctionnaires qui a été déposé cet après-midi sur le bureau de la Chambre précise les obligations et les droits des fonctionnaires en proportion directe de l'utilité de leurs services au point de vue de l'inlérêt public. Le gouvernement a surtout apporté son atlention aux questions du recrutement et de l'avancement des fonctionnaires, aux différents projets d'organisation des services publics et à la dis cipline à imposer aux fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions. Enfin le gouvernement a abordé la question essentielle des groupements professionnels autorisés.

Au point de vue disciplinaire, il accorde toutes garanties aux fonctionnaires. Par contre il n'adniet pas que ceux-ci puissent se mettre en grève. Il propose donc d'instituer dans les différents services publics un conseil adminis tralif. Le conseil ainsi constitué pourra elre consulté sur toutes les mesures intéressant l'organisation ou le fonctionnement des services. pourra émettre des vœux sur le même objet. Il siégera en oulre comme conseil de disci-pline. Enfin pour mettre de l'unité dans l'action de ces différents comités, un conseil administratif superieur qui se constituera en ju-ridiction d'appel est constitué à la Présidence

du Conseil. En ce qui concerne la question des groupe-ments de fonctionnaires, le projet consacre le droit d'association dans les conditions de la hoi de 1901, mais il refuse aux fonctionnaires la faculté de mettre leurs associations sous les auspices de la loi de 1884. De plus, les groupements de fonctionnaires devront se déclarer à l'autorilé compétente et ne seront autorisés qu'entre fonctionnaires appartenant à une mê-ne administration centrale.

Le projet de loi s'appliquera en principe à tous les fonctionnaires civils de l'Etat. Seuls en seront exclus les fonctionnaires supérieurs qui sont les collaborateurs immédiats du gou-

Les poursuites contre la C. G. T. Paris, ier juin. — My Jousselin, juge d'instruction, vient d'être saisi d'un nouveau réqui-

itoire du Parquet, contre les dirigeants de la C. G. T. qui se voient reprocher, en dehors des inculpations relevées contre eux, d'avoir admis des syndicats de fonctionnaires mon reconnus, au mépris de la loi de 1884.

M. Deschanel a présidé le Conseil des Ministres

du protond dévouement du gouvernement et essocié ses collègues à la joie ressentie par pays tout entier en apprenant qu'un repos de quelques semaines suffrait à effacer complète-ment les conséquences de l'accident. Le Conseil a ensuite approuvé définitivement le texte du projet de loi sur le statut des forne-

Aurons-nous un Vice-Président de la République?

Paris, 1er juin. — On assure que la question de la convocation du Congrès de Versailles, en vue d'instituer une vice présidence de la République, serait posée dans les hautes sphères poli

Les gros lots du Crédit National Le 2e tirage des lois du Crédit National a eu

lieu cet après-midi sous la présidence de M. Martin. Voici les numéros gagnants des prin-

Le nº 3.713.205 est remboursé par 1 million; le nº 2.474.914 par 500.000 francs; les nºs 7.730.199, 1.432.307, 2.274.412, 6.235.515, 4.368,787 chacun par 100.000 francs.

M. Gaillaux esta Paris IL Y A ETE AUTORISE

POUR RAISONS DE SANTE Paris, 1er juin. - Depuis hier, M. Caillaux es a Paris. Il a recu en effet l'autorisation du Mi-nistre de l'Intérieur de passer quelques jours la capitale pour raisons de

Cette mesure n'a été prise que pour une courte

LA CRISE DU LOGEMENT

Offensive de Locataires

INSTALLATION FORCEE A LYON

Lyou, ler juin. — A Lyon, la crise du loyer a provoque un incident inattendu. Sur l'initia-tive de l'importante Fédération des locataires du shone et du Sud-Est, une femme presque aveugle Mme Minier, expulsée par voie d'huissier de son logement, a été installée sans tambours ni Ironpettes à la Croix-Rousse, dans les locaix libres appartenant à une riche propriétaire, Mme Sarcey-Paccart, qui s'élait refusée pour des rai-sons personnélles à louer le moindre appartement La propriétaire n'a pas encore protesté contre cette invasion d'un nouveau genre.

Un braconnier assassiné par des cultivateurs

Nantes, ler juin. — Ces jours derniers, quatre braconniers étaient surpris par des cultivateurs et moment où ils levaient des filets dans la rivière.
Trois réussirent à prendre la fuite, mais le quatrième, François Corebous, resta aux prises avec les cultivateurs. Depuis, il n'avait plus reAU SENAT

LES IMPOTS

Paris, ler juin. — Sous la présidence de M. REGESMANSET, on continue la discussion des nouveaux impons.

Sur l'article 80 — relèvement des droits de circulation sur les vins, cidres, etc., et du droit de fabrication sur les bières — M. CAZELLES défend un amendement signé par une vinguaine de sénateurs des régions vinicoles. Cet amendement reproduit et acceple les chiffres de la Chambre, volés en plein accord avec le Gouvernement. M. CAZELLES réfute les arguments et il demande à M. Doumer que le département ne réserve pas une part aussi considérable que

et il demande à M. Doumer que le département ne réserve pas une part aussi considérable que le propose la Commission des surtaxes et qu'une partie, des surtaxes revienne indépendamment de celle affectée à l'ensemble des communes productrices de vins, piquettes, etc., par analogue avec ce qui a été ordonné pour le produit de la redevance des mines.

M. DOUMER répond que la proposition de la Commission n'a rien d'exagéré et il demande de voter les 640 millions demandés et de maintenir l'interdiction de la consommation de bouche de l'alcool industriel.

M. Henri BERANGER fait remorquer que cette mesure poussera à l'utilisation de l'alcool industriel oomme carburant, notamment dans l'autome bilisme et réduirait par consequent nos achats

me bilisme et réduirait par consequent nos achats de pétroles à l'étranger, qui se chiffrent actuelle ment par un milliard par an.

M. CHARPENTIER se plaint de la situation laite à l'industrie de la bière. Avec les nouveaux proits, elle ne pourra pas concurrencer la bière.

M. DOUMERGUE appuie l'amendement Cazel-les disaut qu'on exagère les bénéfices des viti-culteurs et des agriculteurs. Il ne faut pas, dit-il, aggraver de situation, mi tirer une source de revenus par excès de fiscelité. LE MINISTRE DES FINANCES se rallie aux chiffres de la Commission et rappelle qu'il s'agis

l'une mesure temporaire. Le renvoi à la Commission est ordonné.

La séance est levée à 12 heures 30.

La séance est reprise à 15 h. 35 sous la présidence de M. Léon BOURGEOIS.

M. Emile COMBES, qu'on n'avait pas vu demuis de longs mote à la prise de la prise de longs mote à la prise de la

puis de longs mois à la suite de son accident, est revenu au Luxembourg. Au début de la séance, M. REIBEL, sous-seorétaire d'Etat à la présidence du Conseil, désigné à Saint-Germain entre les Alliés et l'Au-

La discussion des nouveaux impôts continue. M. DOUMER propose un texte nouveau pour les taxes appliquées aux vins. Au lieu d'un droit de circulation de 25 fr., un droit de 20 fr. Les autres droits sont réduits proportionnelle-ment. M. Doumer reste au chiffre de 19 fr.

met aux voix la première partie de l'article 80 (droit perou au profit de l'Etal, 19 ou 20 fr.). La commission est battue par 157 voix contre 128. Sur la deuxième partie de l'article 80 (part du droit allant aux communes et au départe

ment), la commission propose 5 fr. dont 3 pour Après une courte discussion, le texte de la commission est adoplé. Il en résulte que le droit de circulation sur les vins est fixé à 19 fr. dont 14 pour l'Etat, 3 pour les com

munes et 2 pour les départements. L'article 80 est adopté ainsi que les article 81 et 82. Les deux premiers paragraphes de l'article 83 sont adoptés.

M. MASSE demande qu'une surlaxe de un cenlime par bouleille soit perçue au profit des communes sur le territoire desquelles se trouvent les sources. Cet amendement est adopté Le troisième paragraphe (taxe eur les produits destinés à préparer les eaux gazéliées) est adopté. L'ensemble de l'article 83 est adopté.

Les droits sur l'alcooi

Le Senat adopte les deux premiers alinées de l'article 84 (1000 francs de droit par hecto-litre d'alcool pur, dont 200 pour les communes et 50 pour le déparlement et application de ce gime aux vermoubls et vins de liqueurs). M. BOUTAND demande que l'alcool employé aux usages pharmaceutiques ne supporte pas

l'élévation du droit.

M. ROCHE approive cet amendement que combat M. DOUMER et que le Sénat repousse.

L'ensemble de l'article 84 cel adopté. La suite de la discussion est renvoyée à demain matin et la séance est levée à 18 li. 40.

Vers la reprise des relations économiques avec la Russie

LA PREMIERE CONVERSATION

Londres, 1er juin. — Les conversations de Krassine et Lloyd George, à Londres, sont arrêtées strictement à la limite économique. Krassine aurait été particulièrement affirmalif sur les disponibilités de la Russie en lins. On confirme que l'Angleterre exigerait préa-lablement à la reprise des relations commerciales la libération des prisonnièrs et l'assurance que la reprise du trafic me sera pas exploitée dans un but de propagande bolcheviste. Accune date n'est encore fixée pour une nou-

relle réunion. hivité à parliciper aux pourparlers, M. Millerand aureit déclaré vouloir s'en tenir anx en-gagements pris à San-Remo, excluant tout contact politique avec les soviets.

LA PREMIÈRE ENTREVUE DE LONDRES Londres, 10r juin: - L'Agence Reuter croit

savoir que le gouvernement anglais insisterait pour que tous les prisonniers anglais en Russie soient libérés avant de consentir la reprise des relations commerciales. A la réunion d'aujourd'hui, entre Krassine et les ministres anglais, on s'est occupé exclusivement des propositions avant trait à la reprise des relations commer-ciales en général, le but poursuivi étant seulement de discerner les choses qui manquent en Russie et ce qu'elle est à même d'exporter. Il n'est nullement question pour le moment de reconnaître le gouvernement des soviets, et on a fait clairement comprendre au délégué russo que les affaires commerciales ne sauraient êlre conduiles simultanément avec la propa-

Un incendie provoqua une collision de tramways PAUSIEURS MILLIONS DE DEGATS QUINZE VOYAGEURS BLESSES

Marseille, ter juin. — Un violent incendie a détruit cet après-midi l'importante tuilerie de M fartin père, à Saint-André. Les degâts atteignent plusieurs millions Ce sinistre a provoque un accident qui fit plu-sieurs victimes : en raison de l'opacité de la umée, deux tramways sont entrés en collision. Une quinzaine de voyageurs furent blessés, dont

ILS VOULAIENT DIVORCER

LA MORT LES REUNIT

Blois, 1er juin. — Dans une petite bourgade de Tour-en-Sologne, à une yingtaine de kilomètres de Blois, un notaire procédait à un inventaire dens le domicile des époux Hurbelin, qui voulaient divorcer-lorsque le mari, furieux, prit un fusil et blessa mortellement son épouse L'assassin se barricada dans son grenier où il soutint un véritable siège. Il blessa d'une balle un gendarme mais alteint à son tour par la décharge d'une carabine Lebel; il a été sué sur le cours.

Incident politique en Detguque Bruxelles, 1er juin. — Un des ministres catho liqués, M. Renkin, vient de prononcer au cours d'une grande réunion politique, un discours programme dans lequel il se mit en opposition très métte avec la politique du Cabinet d'union démocratique, notamment sur la question du traité hollande belge.

On s'attend pour aujourd nu la que le course programme de la politique du Cabinet d'union de charge d'une carabine Lebel; il a été sur le course programme dens lequel il se mit en opposition très métte avec la politique du Cabinet d'union democratique, notamment sur la question du traité hollande belge.

On s'attend pour aujourd nu la page de la politique de la programme dens lequel il se mit en opposition très métte avec la politique du Cabinet d'union democratique, notamment sur la question du traité hollande belge.

De la Prison de Lille Dumercq et Thys donnent des nouvelles

Paris, 1er juin. — F. Marie, administrateur de « La Bataille », a reçu la lettre suivante de Dumerco, de la C. G. T., arrêlé à Lille, common on le sait, avec Thys, des Cheminols:

J'allais t'écrire, quand, hier, j'ai reçu la col-lection du journal, du 8 au 25, et le numéro du 26 sous bande. Je te remercie de cette aimable prévenance; elle m'est excessivement agréable

l'espère que tu es remis de ta maladie. Mof-je soigne celle à venir dans le calme, la solitude et le repos. Je suis solide au physique comme au moral. Les trois premiers jours ont été quedque peu moches. L'atelier des prévenus avec son silence et sa discipline, ainsi que le dortoir neuséa-bond et douleux, m'ont infligé quelques ren-coeurs bien naturelles ; mais nous n'avons ja-mais eu à nous plaindre du personnel surveils lant, toujours très courtois et presque bienveil

Depuis le 16 mai, le régime politique nous est accordé ; pourtant, il y a un point qui ne nous est pas encore appliqué : c'est le droit de

visite que les amis mentionnés sur notre liete visite que les amis mentionnés sur notre liete m'ont pas encore pu obtenir. Je vais, une tois de plus, exiger par voie de réclamation, le bénéfice à ce droit ou à cette tolérance.

Tu connais notre chef d'accusation ; je dis « notre », parce que Thys est ici avec moi. C'est le complot et l'altental contre la sursté de l'Estat. Tu parles d'un crime ! J'ai répondu comme il convenait à l'instruction et le doute me me il convenait à l'instruction et je doute que l'on puisse nous poursuivre pour la libre pra-tique du droit syndical. Mais en cas de poursuite, je suis hien décidé à me défendre, car, je suis indigné de semblables moyens. On vous arrête, on échafaude contre vous une accusation, on vous laisse la des semaines sans savoir, ce que l'on vous veut, après on vous interroge, on vous juge, on yous renvoie si vous avez eu le courage et la force de démontrer votre innocence. Et on appelle ca le droit républicain Et je ne marche pas pour la Correctionnelle ; c'est une accusation de complot : c'est la Haute-Cour qui devra nous juger, du moins je la reclameral avec insistance et vigueur.

Thys me charge de t'adresser le bonjour ; the s'en fait pas non plus. Nous avons un rechaud à alcool et je suis pourvu du grade de

maître-coq. Tu souhaiteras une série de bonjours au personnel du journal, et à l'occasion aux amis que je ne peux toucher par correspondance, ainsi que, si tu as l'occasion de les voir chaque jour. Le Guery, Prèlé, ce vieux Klemczinski, qui l' fait un joli article avant-hier, et aux autres. A toi, mon cher François, ma fraternello

Andre DUMERCO A quand leur mise en liberté?

très amicale poignée de mains.

Le procureir général de Douai étant vent hier, à Lille, conferer avec M. Lamarchadour, procureur de la République, et avec M. Gébert, uge d'instruction, le bruit avait couru que cette conférence avait trait soit à la mise en liberté de Thys et de Dumercq, soit à leur transfert à Douai en vue de leur comparation devant a Cour d'Assises. A 2 heures 45, M. le procureur général res partait pour Do isi.

Désireux d'avoir quelques renseignements sur cette visite, nous nous sommes rendus, hier après-midi, chez M. Lamerc'hadour, qui la simablement, nous donna sur ca point tous les claircissements désirables

— « En réalité, nous dit-il, la visite de M. le Procureur général n'avait nullement pour but tout specialement, l'affaire Thys et Dumercq. en avons seulement causé accessoire De loute façon, leur comparution devant le Cour d'Assises de Douai et leur transfert dans cette ville, par conséquent, ne saurait être en-Celte affaire n'est pas régionale mais elle relève de la Chancellerie et du Ministère de la

ustice. Les ordres viendront de là. De deux choses l'une : on les prisonniers seront mis en liberté, ou leur procès sera jugé à Paris. Caci si le gonvernement reconnaît qu'il y a complot contre la sureté de 1 Etat de la part de la Confédération Générale du Tra Pour tout ceci, l'attends des ordres Si Thys et Dumercq m'adressaient une de-mande de mise en liberlé, je l'examinerais très

favorablement et la transmettrais à la Chan-cellerie qui, seule, peut donner l'ordre de mise en liberté. La crois que cette demande aurait qu'elque chance d'aboutir. est une opinion personnelle, mais je crois fort, quant a moi, qu'une solution sera bientôt donnée à cette affaire. Mais encore une fois, ceci dépend surfout de Paris ». Après avoir quitlé M. Lamarc hadour, noue allons voir M. Gobert, juge d'instruction. Lu aussi nous poule dans le même sens. En deinière heure, nous apprenons qu'à

se pourrait que Thys et Dumercq soient remis en liberté anjourd'hui même.

La demande de mise en liberté aurait été

LE NOUVEAU PRIX DU CHAREON ANGLAIS

faite..., et agrée.

Loudres, ier juin. - Les tarifs du charbon destination de la France qui seront appliqués parlir de cette semaine sont fixés, pour le meilleur charbon gallois entre 137 et 139 schil lings pour les ports de la Manche et pour l'A lantique, et à 156 shillings pour les ports de la Méditerranée. Ces prix comprennent tous frais, y compris le transport et l'assurance.

Un policier assassin IL EST ARRETE

Paris. 1er juin. — Vendredi soir, ainsi que nous l'avons annonce aun inspecieur de la police udiciaire L'éccia, sur lequel des bons renseigne. ments ont été recueillis, se prit de querelle, pres de chez lui, rue des Patriarches, avec un ma-con qui était ivre, Marcel Goupil. L'agent de police furieux des propos que lui adressait l'ou-vrier maçon, grimpa, rapidement chez lui, pri son revolver, et rejoignant son adversaire, qui du reste, était resle à l'attendre, lui logea trois balles dans le ventre. Le malheureux homme est agonisent à l'Hôpital de la Pitié.

Hier, M. de Gaitlarde, juge d'instruction, estimant que l'agent n'était pas en élat de légitime défense, n'avait pas à se servir de son arme, l'a arrêté et fait écrouer à la prison de la Santé.

Ce nouveau riche dissimulerait

144 millions de bénéfices de gyerre Ces jours derniers, une dénonciation parvenait au procureur de la République à Paris, elle visait M. Thévenot, entrepreneur de travaux publics, rue Lamennais. 8, qui est accusé de dissimulation de 144 millions de bénéfices de guerre.

M. Laugier, juge d'instruction, fut chargé d'ouvrir une information et, un commissaire aux délégations, accompagné de trois experts, se rendit dans les bureaux de l'entrepreneur. Il y saisit les livres de comptabilité, qui vont être examinés.